

DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 223-16 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

La société VICAT informe ses actionnaires qu'au 8 mars 2017, date de publication de l'avis de réunion valant avis de convocation au BALO, le nombre total d'actions composant son capital social s'élève à 44 900 000, auquel correspondent 74 509 140 droits de vote.

Votre contact : relations.investisseurs@vicat.fr